

Ramadhaan Moubarak

NE SOYEZ PAS PARESSEUX

Encore une fois, Allah Ta'aala nous accorde la chance de bénéficier et de profiter des bienfaits du mois béni de Ramadhaan. C'est un grand cadeau et une faveur inestimable de la part d'Allah Ta'aala.

Si nos frères qui nous ont déjà quittés pouvaient nous dire la valeur du mois de Ramadhaan, ils le feraient certainement. Mais, malheureusement, ceux qui sont déjà partis, le regrettent sûrement. Quant à ceux qui en ont encore la chance, ils ne veulent point en profiter.

Il ne faut point être paresseux. Sinon, cette même paresse fera qu'une personne trouvera d'innombrables prétextes pour ne pas faire de 'Ibaadah - surtout concernant la Salaah du Taraawîh.

Il faudrait que tout un chacun bénéficie en faisant du Tilaawat-oul-Qour'aan, Tasbîhaat, Zikroullaah, Istighfâr, Dou'aa et Douroûde Charîf pendant ce mois sacré. Et surtout, ne soyez pas paresseux en ce qui concerne les 20 Rak'aats de Taraawîh, car c'est une pratique des Sahaabah-é-Kiraam (Radiyallahou anhoum), des Taabi'îne, des Taba-Taabi'îne et des Musulmans en général.

Qu'Allah Ta'aala nous donne Taufîq (compréhension) pour que nous puissions engager le maximum de notre temps dans le 'Ibaadah et qu'il nous choisit pour devenir des serviteurs sincères et dévoués. Aamîne

LA GRAVITÉ DE MANQUER UN RÔZA (JEÛNE) SANS RAISON VALABLE

Il y a bien des parents qui empêchent et découragent leurs enfants de garder le Rôza (le jeûne) pendant les examens sans en mesurer la gravité. Car dans la Charî'ah, pour un musulman majeur et sain d'esprit, il est obligatoire pour lui de garder le Rôza. Sans aucune raison valable, on n'a pas le droit de manquer un seul Rôza. Si on manque un Rôza sans aucune raison valable, cela équivaut à un grand péché (Kabîrah gounaah).

Raçouloullah (Sallallaahou A'laihi Wasallam) a dit : "Celui qui manqué un Rôza de Ramadhaan sans une raison valable (du point de vue de la Charî'ah) et sans une maladie (grave), ne pourra remplacer le Rôza manqué même s'il jeûne pendant toute sa vie." (Tirmîzî, Abou Daawoûde, Masnoûne et Ibn Maadjah)

[EXTRAIT DE AL HAADÎ Vol.4 No.6]



JAMIAT-UL-ULAMA DE MAURICE

Cnr. Penang & Sumatra Street, Port Louis, Mauritius,
Tel: 240-0439 / Mob: 58622015

<http://www.jamiat-ul-ulama.org> / Emails: jamiat@intnet.mu / jamiathalal@myt.mu

